

## POLITIQUE HANDICAP & ACCESSIBILITÉ

### 1. Notre engagement

ACSR Compétences place l'inclusion au cœur de son activité : l'organisme est spécialisé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et/ou de fragilité sur le plan de la santé, en vue de leur insertion et de leur maintien dans l'emploi. À ce titre, ACSR Compétences s'engage à accueillir toute personne en situation de handicap dans les meilleures conditions, à adapter ses prestations à ses besoins et, si nécessaire, à l'orienter vers les acteurs compétents.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, et du **décret n°2006-26 du 9 janvier 2006** relatif à l'adaptation des formations aux personnes handicapées.

### 2. La référente handicap

Une référente handicap est identifiée et joignable tout au long du parcours. Elle informe, analyse les besoins d'aménagement, met en œuvre les adaptations et mobilise, le cas échéant, un réseau de partenaires spécialisés.

**Référente handicap** : Céline POTIEZ

**Contact** : 07 67 17 64 67 — [c-potiez@acsrcompetences.fr](mailto:c-potiez@acsrcompetences.fr)

**Compétences sur le sujet du handicap** : plusieurs années d'expérience dans le secteur du handicap (en poste durant 4 ans à l'Agefiph) ; formatrice sur les sujets du handicap et de la santé au travail ; actualisation régulière des connaissances.

### 3. Accessibilité des locaux

Les bilans se déroulent principalement à la Maison de Santé « *Velars Santé Bien-être* » (Place Osburg, 21370 Velars-sur-Ouche), établissement de plain-pied respectant les normes d'accessibilité PMR : accès et stationnement adaptés, circulations larges, sanitaire accessible, signalétique.

À titre accessoire, ACSR Compétences peut être amené à organiser des séances au sein de l'espace de coworking *La Réussite* dont les locaux respectent également les normes d'accessibilité PMR.

[Les conditions d'accueil et d'accessibilité sont décrites en détail dans une note descriptive des locaux.]

### 4. Accessibilité de la prestation — aménagements possibles

Le bilan étant individualisé, les modalités, la méthodologie et les outils sont adaptés aux besoins de chacun. Les besoins en compensation seront abordés dès la première rencontre.

À titre d'exemples (liste non exhaustive) :

- Supports : adaptation de la taille et de la police de caractère, des contrastes, de l'espacement et des interlignes ; envoi des documents à l'avance.
- Rythme : réduction de la durée des séances, fractionnement, pauses régulières, horaires propices à la concentration.
- Calendrier : report ou espacement des rendez-vous selon les fluctuations de l'état de santé et les obligations médicales.
- Modalités : séances en distanciel lorsque l'état de santé ne permet pas le déplacement (visioconférence avec sous-titrage si besoin).
- Matériel : 2e écran, ajustement des contrastes et tailles, éclairage adapté.

- Accompagnement : privilégier l'oral ou l'écrit selon les besoins, reformulation, exercices accompagnés, échanges supplémentaires entre les séances.

## 5. Processus de prise en compte du handicap

La prise en compte des besoins spécifiques est intégrée à chaque étape du parcours :

- Repérage : les éventuels besoins d'aménagement sont abordés dès l'entretien Découverte (en amont du bilan).
- Analyse : ils sont précisés et formalisés en phase préliminaire (lors de la 1<sup>ère</sup> séance).
- Mise en œuvre & ajustement : les adaptations sont mises en place et ajustées tout au long du parcours, en lien avec le bénéficiaire.
- Orientation : si un besoin dépasse le cadre de la prestation, le bénéficiaire est orienté vers les acteurs spécialisés compétents.

## 6. Réseau de partenaires mobilisables

ACSR Compétences s'appuie sur un réseau d'acteurs et d'experts du champ du handicap, mobilisables selon les situations :

- Ressource Handicap Formation (RHF) de Bourgogne-Franche-Comté — appui méthodologique à l'accessibilité ;
- Agefiph — aides et financements (aides techniques, humaines, aux déplacements) ;
- Cap emploi — insertion et maintien dans l'emploi ;
- MDPH — droits et reconnaissance (RQTH, AAH...) ;
- Services de prévention et de santé au travail (médecine du travail) — aménagements de poste, maintien dans l'emploi ;
- France Travail et structures d'accompagnement spécialisées — immersions, essais encadrés, suivi.

## 7. Démarche de progrès continue

ACSR Compétences est engagé dans une démarche de progrès continue de l'accessibilité de son offre, auprès de la Ressource Handicap Formation de Bourgogne-Franche-Comté.

## 8. Suivi et amélioration

La politique handicap est revue régulièrement. Les retours des bénéficiaires, les éventuelles difficultés rencontrées et les enseignements de la veille handicap alimentent le journal d'amélioration continue et le plan de progrès accessibilité.